

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 septembre 2013

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2


Re: Dossier RDÉ R-3837-2013, Phase 2.
Cause tarifaire 2013-2014 de Gaz Métro

**Demande de renseignement no. 1 à Gaz Métro par l'Association québécoise de
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Gaz Métro par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en phase 1 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3837-2012 – PHASE 2

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À GAZ MÉTRO

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

A	LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT DE GAZ MÉTRO – HORIZON 2014-2016 - B-0016, GAZ MÉTRO-2, DOC. 1	2
B	LES VENTES DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ ET IMPACT SUR LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT - B-0018, GAZ MÉTRO-2, DOC. 2.....	19
C	LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DES INDICES D'ACHATS DE FOURNITURE (SUIVI DE LA DÉCISION D-2012-175) - B-0020, GAZ MÉTRO-2, DOC. 3	20
D	LE PROJET DE DÉPLACEMENT DE LA STRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT VERS DAWN (SUIVI DE LA DÉCISION D-2012-175) - B-0022, GAZ MÉTRO-2, DOC. 4.....	22
E	LES OPTIONS D'ACHATS DE GAZ NATUREL EN REMPLACEMENT DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE NON RENOUVELÉE AU 1^{ER} AVRIL 2013 (SUIVI DE LA DÉCISION D-2012-175) - B-0024, GAZ MÉTRO-2, DOC. 5.....	23
F	LES ENGAGEMENTS LIÉS AU FEÉ (SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-106) - B-0040, GAZ MÉTRO-4, DOC. 15	24

A LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT DE GAZ MÉTRO – HORIZON 2014-2016 - B-0016, GAZ MÉTRO-2, DOC. 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Références :

i) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3809-2012 Phase 1, Décision D-2012-175, page 37, parag. 147-149 [Souligné en caractère gras par nous. Le paragraphe 149 est déjà en caractère gras dans le texte] :

5.2.3 CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT PRÈS DES SOURCES DE PRODUCTION

[147] Par ailleurs, la Régie note que le distributeur ne semble pas envisager la signature de contrats d'approvisionnement de long terme **plus près des sources de production**. Il propose plutôt de s'en remettre aux forces du marché.

[148] La Régie considère que le distributeur n'a pas présenté de preuve convaincante à cet égard. La Régie juge qu'il n'y a pas lieu d'écarter **l'idée de contrats près des sources de production**. Ce type de solution est susceptible de sécuriser davantage l'approvisionnement dans un contexte d'importation. C'est en quelque sorte la stratégie qu'ont utilisé plusieurs acheteurs américains de gaz naturel canadien. Ce type de solution pourrait également, selon l'indice de prix retenu, s'avérer plus intéressante ou du moins procurer une saine diversification au portefeuille de contrats du distributeur.

[149] **La Régie ordonne, par conséquent, à Gaz Métro de considérer cette alternative et de faire rapport à cet égard dans les prochains plans d'approvisionnement. Elle se montre ouverte à se prononcer, le cas échéant, en mode accéléré, sur d'éventuelles propositions commerciales d'envergure sur ce sujet.**

ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Page 12, lignes 23 à 28 :

Dans la décision D-2012-175, la Régie avait demandé à Gaz Métro de considérer la signature de contrats d'approvisionnement de long terme plus près des sources de production et de faire rapport à cet égard dans les futurs

plans d'approvisionnement. Comme il sera décrit dans le présent document, l'objectif de rapprocher ses approvisionnements de son territoire demeure pour Gaz Métro un objectif prioritaire, mais le contexte gazier actuel relatif aux capacités de transport ne le permet pas pour l'instant.

Demande(s) :

- a) Dans la référence ii, Gaz Métro semble assimiler l'objectif de rapprocher ses approvisionnements du lieu de consommation (son territoire de franchise) de l'objectif de rapprocher ses approvisionnements du lieu de production (référence i). Veuillez justifier et expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Référence : ICF INTERNATIONAL, Review of Natural Gas Pipeline Market Activity around the Dawn Hub, May 2013. Déposé sous : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13. Page 1, note 2 :

The natural gas available for purchase at Dawn includes gas originally produced in Canada, as well as the Gulf Coast, Rocky Mountains, Marcellus shale, and other sources in the U.S.

Demande(s) :

- a) Est-ce que l'auteur du rapport peut donner un aperçu des proportions du gaz disponible à Dawn selon les provenances citées à la note 2, reproduite ci-haut ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Référence : ICF INTERNATIONAL, Review of Natural Gas Pipeline Market Activity around the Dawn Hub, May 2013. Déposé sous : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13. Page 1, note 2.

Demande(s) :

- a) Quelle est la quantité d'énergie requise pour sortir un m³ du sol selon chacune des régions citées à la note 2 de la page 1 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence : **ICF INTERNATIONAL**, *Review of Natural Gas Pipeline Market Activity around the Dawn Hub*, May 2013. Déposé sous : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13. Page 45, Exhibit 40.

Demande(s) :

- a) Veuillez compléter les dates « *Planned in Service* » avec les années dans l'Exhibit 40.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 17, lignes 1-3 :

La situation au Canada

Le développement du gaz de shale au Canada est à un stade moins avancé qu'aux États-Unis et contrairement à nos voisins du sud, la production de gaz naturel est en baisse au Canada depuis 2006.

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, pages 71-72 :

7.3. Autres sources d'approvisionnement

Toujours dans la perspective d'une diversification de ses approvisionnements, Gaz Métro a eu l'opportunité de contracter, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 octobre 2015 pour une capacité de 11 10³m³/jour, du gaz naturel auprès d'un producteur de biogaz directement dans son territoire qui l'injecte dans le réseau de TQM (TCPL).

De plus, elle continue de suivre de près le développement de l'industrie du biométhane au Québec. Toutefois, dans l'horizon du plan d'approvisionnement, aucun achat de biométhane n'est prévu.

Demande(s) :

- a) Veuillez identifier le producteur de biogaz décrit à la référence (ii). A quel réseau de Gaz Métro cet approvisionnement est-il destiné (nord, est, réseau dédié de Ste-Sophie) ?
- b) Cet approvisionnement est-il inclus à la ligne 24 (Achats dans le territoire) ou à la ligne 26 (Biogaz) du tableau de Gaz Métro - 2, Document 1, Annexe 5, Page 1 ?
- c) Quels approvisionnements (et de quels producteurs et pour lequel des réseaux de Gaz Métro) font partie de la ligne 24 (Achats dans le territoire) du tableau de Gaz Métro - 2, Document 1, Annexe 5, Page 1 ?
- d) Quels approvisionnements (et de quels producteurs et pour lequel des réseaux de Gaz Métro) font partie de la ligne 26 (Biogaz) du tableau de Gaz Métro - 2, Document 1, Annexe 5, Page 1 ?
- e) Comment Gaz Métro envisage-t-elle, dans sa perspective à long terme, ses perspectives d'approvisionnement en gaz québécois, notamment en biogaz-biométhane qui serait intégré à ses réseaux principaux du nord et de l'est ? Dans votre réponse, veuillez spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.
- f) L'approvisionnement en gaz naturel (biogaz-biométhane) à Saint-Hyacinthe est-il toujours considéré, à un terme quelconque, suite au refus de l'investissement par la Régie dans sa décision D-2013-041 au dossier R-3824-2012 ? Quelles démarches sont en cours pour tenter de sauver ce projet ? Dans votre réponse, veuillez spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.
- g) Mêmes questions quant à l'approvisionnement en gaz naturel (biogaz-biométhane) à Québec. Dans votre réponse, veuillez spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.
- h) Mêmes questions quant à l'approvisionnement en gaz naturel (biogaz-biométhane) provenant d'unités de production à Montréal, sur la rive sud et dans d'autres régions du Québec ? Dans votre réponse, veuillez spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 19, lignes 3-8 :

Le gaz de Marcellus prend maintenant le relais du gaz canadien sur le marché du nord-est des États-Unis. Cette tendance devrait se poursuivre si le projet « Constitution Pipeline » voit le jour. Ce projet, d'une capacité de 0,65 Bcf/jour, vise à transporter le gaz de Marcellus à partir du nord de la Pennsylvanie pour le livrer à l'interconnexion d'Iroquois et de Tennessee Gas Pipeline. Le gaz de Marcellus remplacera ainsi le gaz canadien qui coule encore sur Iroquois.

Demande(s) :

- a) Quelle est le chemin vers le Canada du gaz qui serait livré à l'interconnexion d'Iroquois et de Tennessee Gas Pipeline ? Est-il envisagé que celui-ci soit livré à l'intersection des réseaux Iroquois et TCPL à Waddington pour ensuite être acheminé par TCPL au Québec, et est-ce que TCPL permet que ce service soit offert ? Veuillez élaborer notamment sur les contraintes de la part de TCPL. Dans votre réponse, veuillez également spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.
- b) Veuillez, plus généralement, indiquer si le réseau Iroquois a déjà été utilisé pour l'importation de gaz au Canada à Waddington et s'il est prévu qu'il le soit. Dans votre réponse, veuillez également spécifier les dates et les volumes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 20, lignes 4-18 :

En novembre 2012, Dawn a été raccordé physiquement au bassin de Marcellus. TCPL a modifié son système afin d'inverser le flux gazier et de transporter du gaz à partir de Niagara jusqu'à Kirkwall dans le sud de l'Ontario. Il s'agit d'une première étape vers l'accès de l'est du Canada au gaz de Marcellus.

Trois projets, visant à transporter du gaz de Marcellus vers Niagara et Chippawa, ont été mis en service en 2011 et 2012 :

1. « Empire Tioga County Extension » dont le promoteur est Empire Pipeline a été mis en service à l'automne 2011. Ce projet, d'une capacité de 350 MMpc/jour, permet de transporter le gaz de Marcellus jusqu'à Chippawa ;

2. *Northern Access Expansion*, dont le promoteur est *National Fuel Gas*, a été mis en service en novembre 2012. Sa capacité est de 320 MMpc/jour et sa destination est *Niagara* ;

3. *Northeast Supply Diversification Project*, dont le promoteur est la *Tennessee Gas Pipeline Company*, a été mis en service en novembre 2012. Sa capacité est de 250 MMpc/jour et sa destination est *Niagara*.

Demande(s) :

- a) Dans quelle mesure le gaz reçu à Niagara-Chippawa est-il acheminé vers Dawn ou alimente-t-il les tronçons de Dawn vers l'est ? Des infrastructures de transport Niagara-Chippawa supplémentaires sont-elles prévues ou requises ? Des infrastructures de transport (NiagaraChippawa)-Dawn sont-elles prévues ou requises ? Des infrastructures sont-elles prévues ou requises afin de permettre l'alimentation à Niagara-Chippawa des tronçons de Dawn vers l'est ? Veuillez élaborer. Dans votre réponse, veuillez également spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.
- b) Est-ce que, dans tous ces scénarios, le gaz reçu à Niagara-Chippawa doit nécessairement passer par Kirkwall ? Veuillez élaborer.
- c) Le gaz transporté par *Northern Access Expansion* et *Northeast Supply Diversification Project* provient-il également de Marcellus ? Si non, de quelles sources provient le gaz livré à Niagara ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 21, lignes 15-23 [Souligné en caractère gras par nous] :

Outre la mise en place d'infrastructures importantes en amont de Dawn, des ajouts de capacité sont aussi nécessaires entre Dawn et les marchés de consommation comme celui du Québec. ICF se préoccupe particulièrement de la capacité de transport sur le tronçon Parkway/Maple sur le réseau de TCPL. TCPL peut contourner les contraintes sur ce tronçon en utilisant la ligne de Great Lakes Gas transmission (GLGT) jusqu'à Emerson (vers l'ouest) et, de là, utiliser le « Northern Mainline system » (vers l'est). Mais cette option ne peut répondre en totalité à la croissance de la demande à l'est de Parkway. L'expansion de la capacité entre Parkway et Maple est nécessaire au déplacement vers Dawn des approvisionnements de Gaz Métro.

- ii) **ICF INTERNATIONAL**, *Review of Natural Gas Pipeline Market Activity around the Dawn Hub*, May 2013. Déposé sous : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13. Pages 37-39.

Préambule :

Dans la référence (i), l'expansion de la capacité entre Parkway et Maple est présentée comme étant quelque chose de différent du « Northern Mainline system ». Par contre, dans la référence (ii), l'expansion de la capacité entre Parkway et Maple fait partie de l'expansion du « Eastern Mainline system ».

Demande(s) :

- a) Lorsque vous utilisez en référence (i) les mots « *utiliser le « Northern Mainline system » (vers l'est)* », cela correspond-il à l'un ou l'autre des nombreux volets du « *Eastern Mainline system* » discuté par ICF dans la référence (ii). Afin que nous puissions bien identifier de quel volet il s'agit, veuillez indiquer à quelle page et à quelles lignes de la référence (ii) correspondent les mots « *utiliser le « Northern Mainline system » (vers l'est)* » dans la référence (i).
- b) En page 38 de la référence (ii), ICF affirme « *As part of the 2012 Eastern Mainline Expansion Project, TransCanada also received approval from the NEB to increase TransCanada pipeline capacity on the Eastern Mainline from Parkway to Maple.* ». Est-ce ce même projet que Gaz Métro décrit comme incertain ? Veuillez élaborer.

- c) Lorsque Gaz Métro affirme que le conseil d'administration de TCPL a refusé d'approuver une expansion du *Northern Mainline system*, cela correspond à quel volet, quel tronçon, pour quelle capacité ? Afin que nous puissions bien identifier de quel volet il s'agit, veuillez aussi indiquer à quelle page et à quelles lignes de la référence (ii) correspond ce volet non approuvé par le conseil d'administration de TCPL ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 21, lignes 15-23 [Souligné en caractère gras par nous] :

Outre la mise en place d'infrastructures importantes en amont de Dawn, des ajouts de capacité sont aussi nécessaires entre Dawn et les marchés de consommation comme celui du Québec. ICF se préoccupe particulièrement de la capacité de transport sur le tronçon Parkway/Maple sur le réseau de TCPL. TCPL peut contourner les contraintes sur ce tronçon en utilisant la ligne de Great Lakes Gas transmission (GLGT) jusqu'à Emerson (vers l'ouest) et, de là, utiliser le « Northern Mainline system » (vers l'est). Mais cette option ne peut répondre en totalité à la croissance de la demande à l'est de Parkway. L'expansion de la capacité entre Parkway et Maple est nécessaire au déplacement vers Dawn des approvisionnements de Gaz Métro.

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 91, lignes 10-20 [Souligné en caractère gras par nous] :

Le portrait du contexte gazier relatif aux capacités de transport disponibles vers le territoire de Gaz Métro a changé de façon importante au cours des derniers mois.

• *L'Office national de l'énergie (ONÉ) a statué dans ses Motifs de décision dans le dossier RH-003-2011 que TCPL n'avait pas d'obligation de desservir les clients, n'étant pas un distributeur de gaz. Une grande latitude a été accordée à TCPL au niveau des services discrétionnaires. TCPL est libre de choisir la façon dont elle rendra la capacité disponible et à quel prix.*

• *La première répercussion à cette décision de l'ONÉ est que le « Board of Directors » de TCPL, n'a pas approuvé le projet « Eastern Mainline Expansion » qui permettait à Gaz Métro de déplacer ses approvisionnements vers Dawn à compter du 1er novembre 2015.*

iii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 70, lignes 12-20 :

En fonction de ces récents événements, Gaz Métro n'a pas toutes les réponses pour lui permettre de statuer sur sa planification d'approvisionnement pour les années 2016 et suivantes. Au cours des prochaines semaines ou mois, elle poursuivra ses discussions avec TCPL et Union Gas pour identifier des pistes de solutions étant donné que l'objectif de Gaz Métro de se rapprocher de son territoire demeure. Gaz Métro analysera toutes les avenues possibles, réglementaires et légales, pour assurer la sécurité d'approvisionnement de sa clientèle à long terme.

Pour le présent plan d'approvisionnement, Gaz Métro a maintenu le déplacement de ses approvisionnements vers Dawn dès le 1^{er} novembre 2015.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer comment la non approbation du projet ci-dessus décrit d'expansion de l'« *Eastern Mainline Expansion* » affecte la stratégie de Gaz Métro de déplacement de son point principal d'approvisionnement vers Dawn. Dans votre réponse, veuillez spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons. Veuillez élaborer sur les avenues alternatives possibles.
- b) Cette non approbation du projet ci-dessus décrit d'expansion de l'« *Eastern Mainline Expansion* » affecte-t-elle la stratégie d'entreposage de Gaz Métro ? Veuillez élaborer en spécifiant les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 21, lignes 15-23 [Souligné en caractère gras par nous] :

*Outre la mise en place d'infrastructures importantes en amont de Dawn, des ajouts de capacité sont aussi nécessaires entre Dawn et les marchés de consommation comme celui du Québec. ICF se préoccupe particulièrement de la capacité de transport sur le tronçon Parkway/Maple sur le réseau de TCPL. TCPL peut contourner les contraintes sur ce tronçon en utilisant la ligne de Great Lakes Gas transmission (GLGT) jusqu'à Emerson (vers l'ouest) et, de là, utiliser le « Northern Mainline system » (vers l'est). Mais cette option ne peut répondre en totalité à la croissance de la demande à l'est de Parkway. **L'expansion de la capacité entre Parkway et Maple est nécessaire au déplacement vers Dawn des approvisionnements de Gaz Métro.***

- ii) **ICF INTERNATIONAL**, *Review of Natural Gas Pipeline Market Activity around the Dawn Hub*, May 2013. Déposé sous : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13. Page 6 :

*ICF is projecting that growth in gas supply into Dawn will exceed the available capacity to transport gas from Dawn to Quebec via the TCPL Northern Mainline **if the capacity on the TransCanada system from Parkway to Maple is not further expanded.***

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer comment l'incertitude quant à l'expansion de la capacité entre Parkway et Maple affecte la stratégie de Gaz Métro de déplacement de son point principal d'approvisionnement vers Dawn. Dans votre réponse, veuillez spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons. Veuillez élaborer sur les avenues alternatives possibles.
- b) Cette incertitude affecte-t-elle la stratégie d'entreposage de Gaz Métro ? Veuillez élaborer en spécifiant les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 9, lignes 26-29 :

*l'appel d'offres de TCPL au printemps 2013 relatif à la capacité existante vers l'est est rendu disponible uniquement jusqu'au 31 octobre 2015. **Cette capacité étant réquisitionnée, le cas échéant, pour le « Projet Oléoduc Énergie Est ».***

- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 70, lignes 12-20 :

En fonction de ces récents événements, Gaz Métro n'a pas toutes les réponses pour lui permettre de statuer sur sa planification d'approvisionnement pour les années 2016 et suivantes. Au cours des prochaines semaines ou mois, elle poursuivra ses discussions avec TCPL et Union Gas pour identifier des pistes de solutions étant donné que l'objectif de Gaz Métro de se rapprocher de son territoire demeure. Gaz Métro analysera toutes les avenues possibles, réglementaires et légales, pour assurer la sécurité d'approvisionnement de sa clientèle à long terme.

Pour le présent plan d'approvisionnement, Gaz Métro a maintenu le déplacement de ses approvisionnements vers Dawn dès le 1^{er} novembre 2015.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer comment l'indisponibilité de capacité de TCPL vers l'est (combinée à la non approbation du projet d'expansion de l'« *Eastern Mainline Expansion* » et à l'incertitude quant à l'expansion de la capacité entre Parkway et Maple, vues plus haut) affecte les stratégies d'approvisionnement de Gaz Métro. Dans votre réponse, veuillez spécifier les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons. Veuillez élaborer sur les avenues alternatives possibles.
- b) Cette indisponibilité de capacité de TCPL vers l'est affecte-t-elle la stratégie d'entreposage de Gaz Métro ? Veuillez élaborer en spécifiant les dates et les volumes qui sont en jeu aux diverses saisons.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 34, tableau 5 : Dans le tableau, l'écart projeté des prix hiver-été passe de 0,07\$/GJ en 2014 à 0,18\$/GJ en 2015 et à 0,21\$/GJ en 2016.

Demande(s) :

- a) Comment Gaz Métro explique-t-elle ce triplement de l'écart projeté des prix hiver-été entre 2014 et 2016 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 35, tableau 7.

Demande(s) :

- a) Dans le tableau cité en référence, le mazout lourd (numéro 6, x% de soufre) maintient davantage ses prix que le pétrole brut (WTI) : chute de ce dernier de 3,8 % en 2014-2015 alors que le lourd ne baisse que de 0,32 %. (Le même phénomène se poursuit en 2015-2016 mais pas avec la même ampleur). Comment Gaz Métro explique-t-elle cette progression différente ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 46, graphique 10.

Demande(s) :

- a) Nous vous suggérons que la consommation de $6\,554\,10^6 m^3$ relative au scénario fort a été omise en 2015-2016 (voir le tableau 17 de la page 53). Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-15

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 44, tableau 13 et page 49, tableau 15.

Demande(s) :

- a) Dans le tableau 13 qui traite de l'évolution des ventes entre septembre 2012 et septembre 2013, le FEÉ n'apparaît pas dans la ligne «2 Économies d'énergie attribuables au PGEÉ / AEÉ» alors que le FEÉ est mentionné au tableau 15 de la page 49 qui traite de l'évolution des ventes entre septembre 2013 et septembre 2014. Veuillez expliquer et déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-16

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 52, tableau 16 et page 47, tableau 14.

Demande(s) :

- a) Au tableau 16 de la page 52, le total au 30 septembre 2013 du service interruptible est de $867,1 \cdot 10^6 \text{m}^3$ et ce total inclut $67,9 \cdot 10^6 \text{m}^3$ de contrat gaz d'appoint. De même, le total de $718,8 \cdot 10^6 \text{m}^3$ de service interruptible au 30 septembre 2014 inclut $42,5 \cdot 10^6 \text{m}^3$ de contrat de gaz d'appoint, soit une baisse de $25,4 \cdot 10^6 \text{m}^3$. Gaz Métro ne montre pas cet écart à la ligne *gaz d'appoint concurrence* du tableau 14 de la page 47. Puisque les totaux du service interruptible au 30 septembre 2013 et 30 septembre 2014 de $867,1 \cdot 10^6 \text{m}^3$ et de $718,8 \cdot 10^6 \text{m}^3$ correspondent, veuillez expliquer à quelle rubrique Gaz Métro a inclus l'écart $25,4 \cdot 10^6 \text{m}^3$ de gaz d'appoint. Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-17

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 62, tableau 24 et page 63, graphique 11.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les probabilités pour l'année 2013-2014 de volume réel au-dessus du scénario favorable (0,15 %) et en dessous du volume défavorable (1,02 %) ont été inversées? Veuillez déposer une version rectifiée du tableau et du graphique le cas échéant. Ces mêmes probabilités semblent correctes au graphique 11 de la page suivante.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-18

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 77, tableau 25.

Préambule : Nous avons ajouté ci-après au tableau 25 la colonne du nombre de m³/GJ :

Tableau 25 (avec colonne supplémentaire)

Année	Prix d'achat à Dawn		
	\$/GJ	¢/m ³	m ³ /GJ
2013-2014	4,054	15,534	26,098
2014-2015	4,303	16,305	26,391
2015-2016	4,492	17,021	26,391

Demande(s) :

- a) Nous constatons une diminution du contenu énergétique par m³ en 2014-2015 à Dawn par rapport à 2013-2014. Gaz Métro peut-elle expliquer cette baisse ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-19

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 83, lignes 18 à 22 :

Actuellement, la contribution de cette clientèle à la journée de pointe est déterminée en utilisant le maximum des volumes moyens des mois de décembre à mars, tel que projeté pour l'année financière considérée. Cette approche suppose que les clients aux tarifs D₃ et D₄ consomment selon un profil uniforme au cours du mois, sans influence de la température.

Demande(s) :

- a) Veuillez préciser le sens de la phrase citée : s'agit-il de comparer la consommation mensuelle divisée par le nombre de jours du mois et de retenir le maximum entre les divers mois d'hiver ? Ou encore de la journée moyenne obtenue en faisant la somme de tout l'hiver divisée par le nombre de jours de l'hiver ou encore ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-20

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 90, tableau 28.

Demande(s) :

- a) Dans le tableau 28, l'équation qui confirme le volume projeté de 31 532 10³m³ pour le 15 janvier 2004 donnerait 31 010 10³m³ pour le 15 janvier 1994, 30 070 10³m³ pour le 6 février 1995, 30 090 10³m³ pour le 14 janvier 2004 et finalement 29 944 10³m³ pour le 16 janvier 2004. Veuillez valider ou, le cas échéant, nous indiquer que ce n'est pas la même équation selon la date.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-21

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, page 94, tableau 31.

Demande(s) :

- a) Avec les rubriques et les approvisionnements montrés au tableau 31, nous arrivons à un total de 28 353 10³m³ au lieu de 28 363 10³m³ avant la ligne *Achat/(Vente) de transport*. Est-ce un écart dû à un jeu inhabituel d'arrondis ? Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-22

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 3, page 1, colonne 3, lignes 27-28 et 29-30.

Demande(s) :

- a) Est-ce que les Transport par échange Empress-EDA ou Dawn et Empress-NDA ou Dawn sont bien en millions de m³ (an) 6 Ne seraient-ils pas plutôt en milliers de m³ (an), ce que la colonne 4 nous amènerait à penser ? Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-23

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 7, page 1, colonne 3, ligne 24.

Demande(s) :

- a) Le total des approvisionnements pour l'année 2016, dans l'hypothèse de températures froides est de 5974 10⁶m³ selon le résultat de la ligne 24 alors que la somme du tableau (lignes 16 à 23) n'est que de 5926 10⁶m³. Où sont les 46 millions de m³ d'écart ? Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-24

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0016, Gaz Métro-2, Document 1.

Demande(s) :

- a) Après avoir apporté les diverses rectifications aux tableaux pouvant être requises suite aux demandes de renseignement, veuillez déposer une version ventilée des tableaux suivants, en distinguant les trois réseaux de Gaz Métro (nord, est, réseau dédié de Sainte-Sophie) :
- Gaz Métro - 2, Document 1, Annexes 5, 6, 7, 8 et 9.

**B LES VENTES DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ ET IMPACT SUR LE PLAN
D'APPROVISIONNEMENT - B-0018, GAZ MÉTRO-2, DOC. 2**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-25

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0018, Gaz Métro-2, Document 2, page 3, tableau 1, ligne 2011-2016.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que la ligne 2011-2016 devrait se lire 2015-2016. Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-26

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0018, Gaz Métro-2, Document 2, page 6, tableau 2, Besoins pour hiver extrême, scénario sans utilisation du LSR.

Demande(s) :

- a) Comment Gaz Métro explique-t-elle que les besoins pour hiver extrême (scénario sans utilisation du LSR) baisseraient en 2016 (30 632 10³m³/jour) par rapport à 2015 (30 732 10³m³/jour) ?

**C LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DES INDICES D'ACHATS DE FOURNITURE
(SUIVI DE LA DÉCISION D-2012-175) - B-0020, GAZ MÉTRO-2, DOC. 3**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-27

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0020, Gaz Métro-2, Document 3, page 10, Graphique 1 et lignes 1 à 4.

Demande(s) :

- a) Les moyennes des indices indiquées aux lignes 1 à 4 ne correspondent pas aux calculs effectués en faisant la moyenne des indices montrés au Graphique 1. S'agit-il d'une moyenne dont la pondération serait différente d'une année à l'autre ou encore ne donne-t-on qu'un poids de 11/12 à l'année 2005-2006 ou y a-t-il une autre explication ? Veuillez déposer une version rectifiée de la page le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-28

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0020, Gaz Métro-2, Document 3, page 12, Tableau 3.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que dans le cas de la stratégie 1, le poids de l'indice AECO est de 30,9 %.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-29

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0020, Gaz Métro-2, Document 3, page 12, Tableau 3 et pièce B-0016, Annexe 12, pages 1 et 2.

Demande(s) :

- a) De la référence B-0016, annexe 12, nous constatons, qu'en moyenne, les achats réels faits à Dawn se sont partagés comme suit : 86,7 % à l'avance et 13,3 % en spot. Qu'en est-il du tableau 3 de la référence B-0020 ? Quelle proportion, selon les trois indices, est faite d'avance et quelle proportion est en spot (veuillez distinguer entre les deux stratégies) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-30

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0020, Gaz Métro-2, Document 3, Annexe 2, Tableau 1, page 1.

Préambule : la colonne suivante semble donner un total erroné :

Description des indices :	Selon le tableau		Selon notre correction	
	Dawn		Dawn	
	Nymex Futures prices Henry Hub Close (Last Day Settle)			
Indice Enerdata	3,8311		3,8311	
Primes	0,3148		0,3148	
Prix moyen des achats SPOT				
Différentiel de lieu versus Empress	-1,1867		-1,1867	
Total	3,1303		2,9592	

Demande(s) :

- a) Est-ce vraiment le total qui est erroné? Si oui, est-ce que ce fait a un impact sur d'autres éléments du tableau? Si oui, veuillez émettre un autre tableau. Est-ce que cet écart a un impact sur d'autres éléments de la preuve de Gaz Métro? Si oui, corriger. Sinon, expliquer.

**D LE PROJET DE DÉPLACEMENT DE LA STRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT
VERS DAWN (SUIVI DE LA DÉCISION D-2012-175) - B-0022, GAZ MÉTRO-2,
DOC. 4**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-31

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0022, Gaz Métro-2, Document 4, page 30, lignes 5 et 6 et tableau 5 :

Pour rétablir l'équité, des « frais de livraison à Empress » seront facturés aux clients qui livrent leur gaz naturel à Empress.

Demande(s) :

- a) Que se passe-t-il si les prix de fourniture à Dawn deviennent moindre que ceux d'Empress ? Veuillez élaborer.

E LES OPTIONS D'ACHATS DE GAZ NATUREL EN REMPLACEMENT DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE NON RENOUVELÉE AU 1^{er} AVRIL 2013 (SUIVI DE LA DÉCISION D-2012-175) - B-0024, GAZ MÉTRO-2, DOC. 5

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-32

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0024, Gaz Métro-2, Document 5, page 4, les termes « *capacité totale* » tels que lus aux lignes 16, 18, 21 et 23.

Demande(s) :

- a) Est-ce que la « *capacité totale* » réfère à la capacité contractée par Gaz Métro ou réfère-t-elle plutôt à la capacité totale d'emmagasinement d'Union à Dawn ? Veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-33

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0024, Gaz Métro-2, Document 5, Annexe 1, page 1, Ligne 10-Total des achats.

Demande(s) :

- a) La ligne 10 ne correspond pas au total des lignes du tableau. Elle est différente pour les mois de décembre à avril inclusivement et le total ajoute 177 593 10³m³ au total des autres lignes du tableau. Que représente cet écart hivernal ? Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-34

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0024, Gaz Métro-2, Document 5, Annexe 2, page 1, Lignes 1 et 2, colonne : Indice AECO annuel.

Demande(s) :

- a) Pour quelles raisons l'indice annuel AECO dans le cas des conditions normales 2013 est-il équivalent à l'indice d'hiver sans tenir compte de l'indice d'été ? Veuillez déposer une version rectifiée du tableau le cas échéant.

F LES ENGAGEMENTS LIÉS AU FEÉ (SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-106) - B-0040, GAZ MÉTRO-4, DOC. 15

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-35

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3837-2013, Phase 2, Pièce B-0040, Gaz Métro-4, Document 15, page 6, tableau 2.

Demande(s) :

- a) Le dossier 14 du programme PC410 Construction montre une date d'ouverture de dossier (2012-09-25) de plus d'un an postérieure à la fin des travaux (2011-05-13). Veuillez expliquer.
 - b) Le dossier 1 du programme PC440 Solaire montre une date d'ouverture de dossier (2012-03-23) de plus de deux mois postérieure à la fin des travaux (2012-01-15). Veuillez expliquer.
 - c) Le dossier 251 du programme PC440 Solaire montre une date d'ouverture de dossier (2012-10-22) de plus d'un an postérieure à la fin des travaux (2011-06-23). Veuillez expliquer.
-